



Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.05
N/Réf : NDA/DM/CB

DECISION N° 97 - 162

OBJET : Mise à disposition d'un logement de fonction enseignant sis Rue Jules Ferry au profit de Monsieur ZABA Thierry.

Le Député-Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la désaffectation de l'école du Centre et des logements de fonction y attenants.

CONSIDERANT la nécessité de reloger Monsieur ZABA Thierry, instituteur sur la commune d'YERRES,

CONSIDERANT que le logement de fonction sis rue Jules Ferry est libre de toute occupation.

DECIDE

Article 1er : Monsieur le Député Maire de la Commune d'YERRES accepte de signer la convention de mise à disposition d'un logement de fonction sis rue Jules Ferry au profit de Monsieur ZABA Thierry,

Article 2 : DIT que la convention prendra effet au 1er décembre 1997 et qu'elle est consentie à titre gratuit dans la mesure où Monsieur ZABA Thierry reste instituteur sur la commune d'YERRES,

Article 3 : DIT que Monsieur ZABA s'acquittera des charges telles que l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage et généralement tous impôts auxquels les locataires peuvent et pourront être assujettis.

Article 4 : DIT que Monsieur ZABA sera tenu, en outre, de verser une somme de 1 481,68 Francs (mille quatre cent quatre vingt un francs et soixante huit centimes) à titre de dépôt de garantie et représentant la différence avec la caution versée au titre de l'attribution du

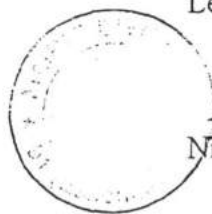


logement de fonction sis rue Cambrelang d'un montant de 1 518,32 Francs (mille cinq cent dix huit francs et trente deux centimes).

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et transmise à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'ÉVRY et à Madame le receveur Municipal.

Fait à YERRES, le 4 Décembre 1997

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT - AIGNAN.

